



BIENVENUE

Le webinaire
**« Fonds locaux
Espaces de vie sociale »**
commence à 9h30.

Merci de patienter.

WEBINAIRE « FONDS LOCAUX EVS »



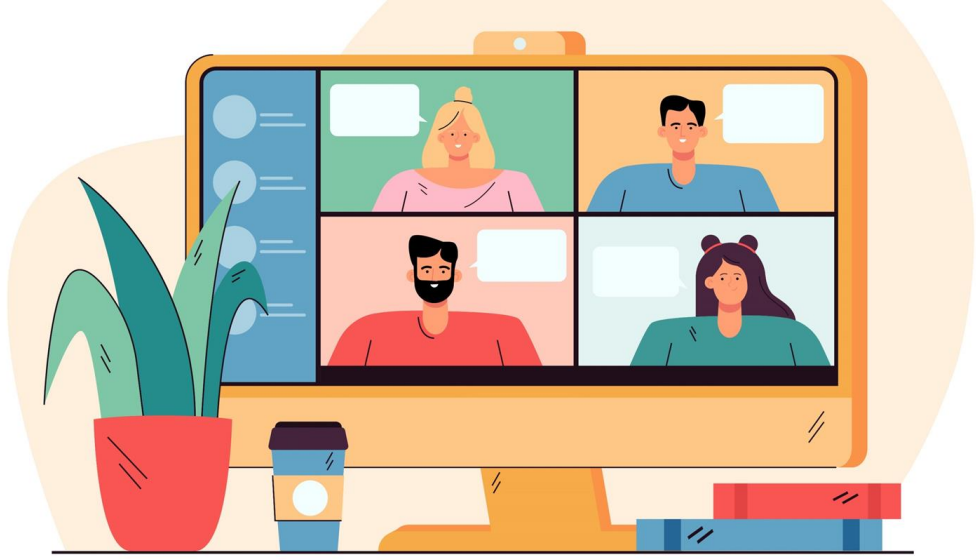
Animé par :

- Thierry Delemotte
- Anne Monnier

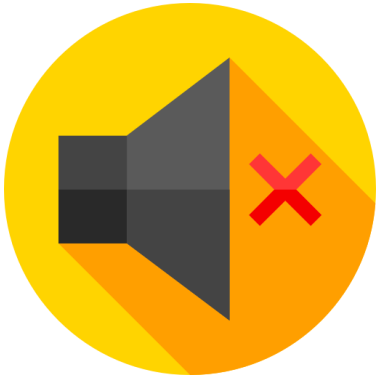
**NOUVELLES
MODALITES DE
FINANCEMENT DES
ESPACES DE VIE
SOCIALE**

--

LES FONDS LOCAUX



INFORMATIONS PRATIQUES



Éteindre
votre micro
et votre caméra



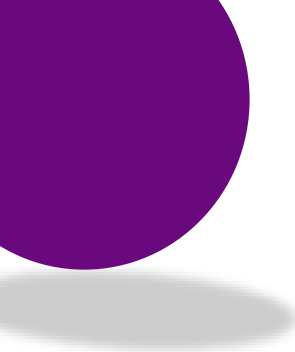
Poser vos questions
sur le tchat



Webinaire
enregistré



LE CONTEXTE

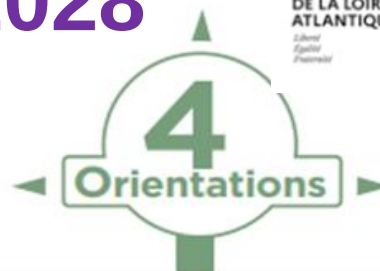


2023 - 2027

Convention d'objectifs et de gestion (Cog) entre l'État et la Cnaf

- Pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale sur les territoires (revalorisation de la prestation de service)
- **Développer le maillage des structures animation de la vie sociale** en ciblant les territoires faiblement couverts
- **Renforcer la place** des structures d'animation de la vie sociale dans le déploiement des services aux familles
- **Accompagner le développement des initiatives innovantes** autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et la transition écologique et solidaire

LE SDAVS 2024-2028



1 Originalité de l'intervention

Conforter la reconnaissance de l'intervention originale et spécifique des structures AVS à travers le rôle primordial des habitants, la présence et le soutien des partenaires dans les périodes difficiles, la sécurisation des conditions partenariales pour les accompagnements de projets sociaux (outils adaptés, pactes de coopération, conventions cadres locales).

2 Couverture du territoire

Favoriser le développement et la pérennité des structures d'animation de la vie sociale afin de pourvoir l'ensemble des territoires à hauteur de leurs besoins.

3 Diversité des publics

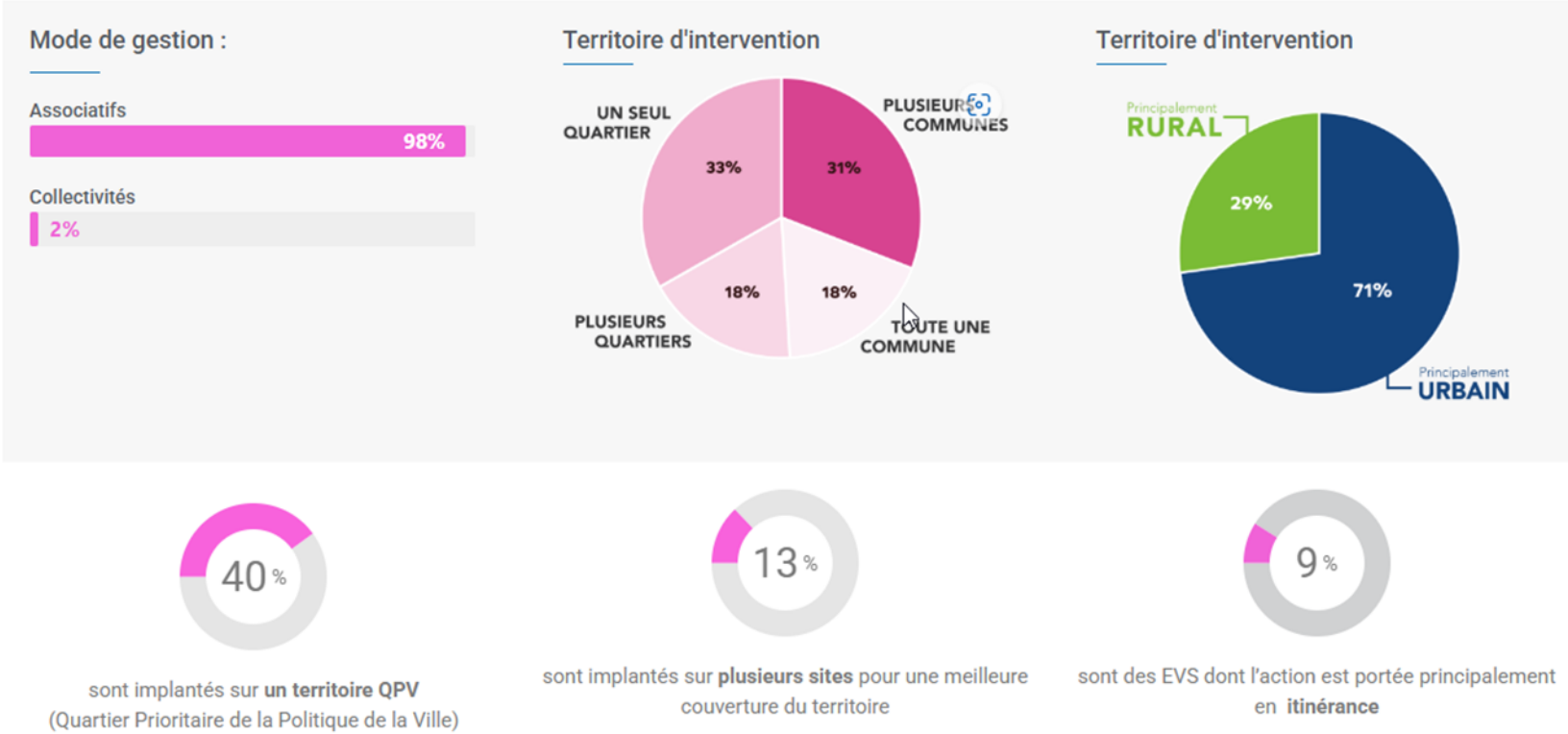
Conforter l'expertise avérée des structures auprès des publics spécifiques afin de pouvoir apporter des réponses adaptées aux réalités et aux besoins locaux : familles, jeunes, personnes âgées, publics vulnérables.

4 Évolution des pratiques

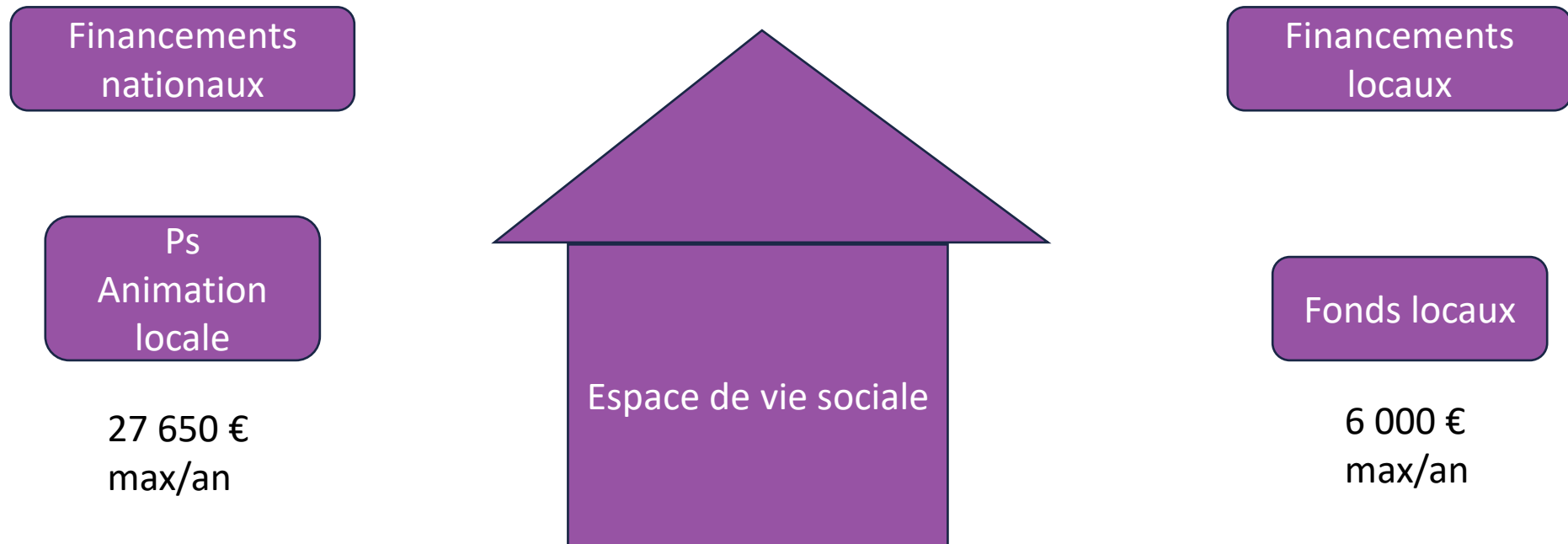
Accompagner les structures AVS dans les nouvelles pratiques d'animation, notamment « l'aller-vers » (mise en place d'un guide référentiel, du recours à la formation, de temps d'échanges, d'outils d'évaluation) et intégrer les enjeux relatifs à la transition écologique.

En Loire Atlantique, Données Senacs 2023

45 Espaces de Vie Sociale en Loire-Atlantique



Le soutien financier de la CAF de Loire Atlantique





DES CONSTATS



Les espaces de vie sociale :

- Des acteurs incontournables de l'Animation de la Vie Sociale
- Qui touchent un large public de tout âge, grâce à des services et activités variés.
- Des structures originales et agiles dans leur mode d'intervention
- Avec des partenariats variés et multiformes, preuve de leur ancrage territorial et de la reconnaissance de leur impact et leur expertise de proximité.

Un contexte financier actuel difficile qui interroge le maintien de ces structures et invite à réfléchir aux possibles pour répondre aux mieux aux orientations définies ensemble dans le Schéma départemental d'animation de la vie sociale.



Des structures qui partagent leurs difficultés à toucher les publics les plus éloignés. Les pratiques d'aller vers encore insuffisamment développées peuvent permettre de remédier à cette situation.

Des bénévoles qui se retrouvent parfois en fragilité vis-à-vis de la gestion des ressources humaines, du volet administratif, de l'accueil, des démarches d'aller vers, de la connaissance de la diversité des publics ...

Plusieurs espaces de vie sociale du département fonctionnent uniquement avec des bénévoles. Les actions conduites sur le territoire sont au rendez-vous mais le volet administratif et l'écriture du projet peuvent être vécus comme très difficiles à porter par les bénévoles.



**UNE POLITIQUE
LOCALE
CONFIRMEE**



Les nouveaux barèmes Fonds locaux 2026

Un soutien historique : la Caf est convaincue de la plus-value des structures d'animation de la vie sociale et reste une des seules Caf à soutenir sur ses fonds locaux en complément de la prestation de service

La Caf reconnaît le contexte de fragilité financier actuel des structures

La Caf a l'ambition de soutenir les structures qui répondent aux orientations du SDAVS définies à partir des besoins exprimés par les structures et les partenaires

La Caf maintient son niveau de financement sur fonds locaux à hauteur de : 6 000€ max/an pour les espaces de vie sociale



NOUVEAUX BAREMES / LES OBJECTIFS POURSUIVIS



Les objectifs

1 Reconnaître la qualité des projets des structures et le contexte financier actuel difficile

Maintenir un soutien de base

2 Soutenir les orientations décidées dans la cadre du SDAVS

- **Accompagner les structures dans les nouvelles pratiques d'animation - hors les murs et démarches d'aller vers les publics**
- **Soutenir les initiatives d'habitants**

3 Soutenir la promotion des actions parentalité notamment avec l'engagement des structures à communiquer sur le site questions de parents



NOUVEAUX CRITERES FONDS LOCAUX 2026

NOUVEAUX BAREMES | FONDS LOCAUX 2026

Une volonté de maintenir les fonds locaux à hauteur de 6 000€ maximum par agrément EVS

Base : 4 critères





Agrément Animation locale : 4 critères

- 1 Un socle de base pour les structures avec salarié versé chaque année quelle que soit la durée d'agrément**
- 2 Être à minima 7h par semaine hors les murs ou aller vers dans l'espace public**
- 3 L'accompagnement à minima de 3 initiatives d'habitants ou collectifs d'habitants par votre structure**
- 4 Communiquer sur l'ensemble de vos actions parentalité sur le site questions de parents**

Un socle de base quelle que soit la durée de l'agrément dès lors que la structure a un salarié

Mesure : Déclaration sur le portail partenaires + SENACS



The screenshot shows the 'caf.fr' website interface. At the top, there are navigation tabs: 'ALLOCATAIRES', 'PARTENAIRES' (highlighted), and 'PRESSE ET INSTITUTIONNEL'. Below these, a green banner contains the text 'LES SERVICES EN LIGNE' and 'MON COMPTE PARTENAIRE'. To the right of the banner are icons for 'RECHERCHER', 'MON COMPTE PARTENAIRE', and a logo. Below the banner, the text 'Accueil / Connexion' is visible. The main content area features a large green 'BIENVENUE' message. Below this, there is a section for 'SENACS' (Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale) with a grid of photos and a link to 'Questionnaire'. To the right of the grid, the text 'Combien avez-vous de salarié·es pour combien d'Equivalents Temps Plein dans l'année ?' is displayed.

3 000€/an

Être à minima 7h par semaine hors les murs ou aller vers dans l'espace public

Mesure : Senacs



Fiche Actions:

En moyenne, combien d'heures par semaine de hors les murs/d'aller-vers sont effectuées par l'espace de vie sociale dans l'espace public

Senacs -> Aller-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialoguer, faire du repérage.

1 000€/an

L'accompagnement à minima de 3 initiatives d'habitants ou collectifs d'habitants par votre structure

Mesure : Senacs



Fiche Territoire:

Nombre d'initiatives d'habitants collectifs d'habitants soutenues par votre structure

De 3 à 6
initiatives
500€/an

De 7 à 12
initiatives
1 000€/an

Communiquer sur l'ensemble de vos actions parentalité sur le site questions de parents

Mesure : extraction questions de parents



1 000€/an



Récapitulatif NOUVEAUX BAREMES FONDS LOCAUX 2026

Catégorie de critère de bonification	Montant /an
Un socle de base avec salarié versé tous les ans quelle que soit la durée d'agrément	3 000 €
Être à minima 7h par semaine hors les murs ou aller vers dans l'espace public	1 000 €
Accompagnement de collectifs et/ou initiatives d'habitants : à minima 3 collectifs	0-3 : 0 3-6 : 500 € 7 et plus : 1 000 €
Communiquer sur l'ensemble de vos actions parentalité sur le site questions de parents (extraction)	1 000 €



6 000€



**COMMENT
SONT
CALCULÉS
LES FONDS
LOCAUX ?**

3 SOURCES POUR ESTIMER VOTRE DROIT RECALCULÉ ANNUELLEMENT



**Vos déclarations réelles 2026 sous Afas
mon compte partenaire**

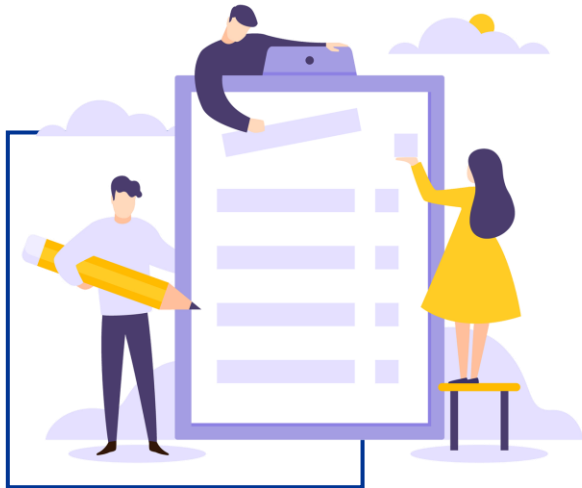
**Vos déclarations de données d'activités 2025 en
2026 via Senacs**

**L'export de référencement des actions
parentalité via le site questions de parents 2026**

UNE NOTIFICATION ANNUELLE N

**Adressée
à chaque gestionnaire,
indiquant :**

- le montant de la subvention versé en année N ;
- les critères retenus pour déterminer le droit.



**Cette notification vous permettra
de réajuster votre projet.**



LE CALENDRIER



20
MARS

Validation
des nouveaux
critères par les
administrateurs
de la Caf
de Loire-Atlantique

2025

2026

1^{er}
SEMESTRE
2027

Information des EVS
sur les nouveaux critères
de financement sur fonds
locaux de la Caf 44

Prise en compte des
nouveaux critères
dans la mise en
œuvre des projets
des espaces de vie
sociale

Application des
nouveaux critères
fonds locaux

Poursuite de
l'amélioration de
l'offre des EVS

Complétude du
questionnaire
Senacs 2025

Paiement des
fonds locaux
nouveaux critères
+ envoi
notification

21
MAI

1^{er}
JANVIER
2026

JUIN
2026



**VOS QUESTIONS,
NOS RÉPONSES**



Les **conseillers
techniques
de territoire**

sont à votre disposition
sur le département.

Coordonnées disponibles
sur **www.caf.fr**
rubrique professionnels /
offres et services /
partenaires locaux.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Retrouvez l'enregistrement
de ce webinaire sur notre
site internet et **notre chaîne**
Youtube dès demain.

L'aide sur fonds locaux est donc annuelle et évolutive d'une année sur l'autre ?

Effectivement, l'aide est annuelle et évolutive. Chaque année, nous vérifierons chacun des critères et vous transmettrons une notification avec le montant financier retenu et les critères acquis.

1 EVS

Un socle de base quelle que soit la durée de l'agrément dès lors que la structure a un salarié

Mesure : Déclaration sur le portail partenaires + SENACS



Combien avez-vous de salarié-es pour combien d'Equivalents Temps Plein dans l'année ?

3 000€/an

Dès lors que vous déclarez un salarié, quel que soit son temps de travail, et que vous avez un agrément vous bénéficiez des 3000 €

2 EVS

dans l'espace F

Être à minima 7h par semaine hors les murs ou aller vers dans l'espace public

Mesure : Senacs



Fiche Actions:

En moyenne, combien d'heures par semaine de hors les murs/d'aller-vers sont effectuées par l'espace de vie sociale dans l'espace public

Senacs -> Aller-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialoguer, faire du repérage.

1 000€/an

Est-ce que les interventions au sein des structures partenaires sont considérées comme de l'Aller Vers ou est-ce uniquement dans l'espace public ?

Les interventions au sein des structures partenaires sont importantes mais elles ne seront pas soutenues dans le cadre de nos fonds locaux. La Caf de Loire atlantique soutient uniquement l'aller vers dans l'espace public

Des ateliers dans des locaux municipaux dans divers communes, hors siège de l'association, ne pourront donc pas être considéré comme du hors les murs. En effet, la structure se trouve chez un partenaire et non dans l'espace public

Est-ce que les actions en partenariat sont aussi comptabilisées ? non, sauf s'il s'agit d'une action sur l'espace public, avec des salariés et ou bénévoles de la structure

Doit-on comptabiliser les semaines de fermeture ?

Les 7h par semaine d'action hors les murs, c'est une moyenne sur l'année ? ou 7h réelles par semaine ? sur les 7h d'aller vers / semaine, si l'on fait en moyenne par ex 3,5h / semaine, l'aide serait de 500 euros par an ?

Vous devez retenir uniquement le nombre de semaines d'ouverture de la structure. Sur ces semaines d'ouverture, identifier le nombre d'heures d'aller vers dans l'espace public (sans le temps de préparation), comptabiliser le tout et diviser par le nombre de semaines pour avoir la moyenne d'heure d'aller vers par semaine.

Si vous êtes au-dessus de 7h semaine, vous aurez le financement de 1 000€. Si vous êtes en dessous, il n'y a pas de soutien financier.

Est-ce que l'aller vers 7h/ semaine doit être compter en nombre d'actions dans l'année ?

Nous ne retenons pas le nombre d'actions soutenues, seulement le nombre d'heures. Toutefois, n'hésitez pas à échanger avec le conseiller technique de territoire CAF sur les projets pour lesquels vous vous êtes mobilisés sur des démarches d'aller vers

3 EVS

L'accompagnement à minima de 3 initiatives d'habitants ou collectifs d'habitants par votre structure

Mesure : Senacs



Fiche Territoire:
Nombre d'initiatives d'habitants collectifs d'habitants
soutenues par votre structure

De 3 à 6
initiatives
500€/an

De 7 à 12
initiatives
1 000€/an

Sur les initiatives d'habitants, un groupe que l'on accompagne qui organise 5 animations. Nous comptons 1 initiative ou 5 ?

L'objectif est de soutenir un nombre de collectifs d'habitants. Dans la situation présentée, nous soutiendrons une initiative. Il s'agit d'un groupe que la structure accompagne sur un projet qu'il porte 5 fois.

4 EVS

Communiquer sur l'ensemble de vos actions parentalité sur le site questions de parents

Mesure : extraction questions de parents

Questions de parents

Le site d'informations pour les parents en Loire-Atlantique

1 000€/an

Vous êtes une s

tructure de soutien à la parentalité ? - Site Questions de parents de la Caf et du Département de Loire-Atlantique

Dans cette page, il y a :

Comment créer ma fiche structure ?



Vous avez pris connaissance de la **charte de publication** et vous souhaitez être référencé sur le site Questions de parents ?

Rien de plus simple, laissez-vous guider en complétant le formulaire ci-dessous avec vos informations :

 **Questionnaire de référencement des acteurs**

DOCX - 133.7 KB

Puis transmettez-le à Pauline par email pauline.labbat@loire-atlantique.fr

L'équipe du site se chargera de créer votre fiche structure dans les meilleurs délais.

Vous avez une question ? Pauline, animatrice du site, répondra à vos questions au 06 30 99 21 83.

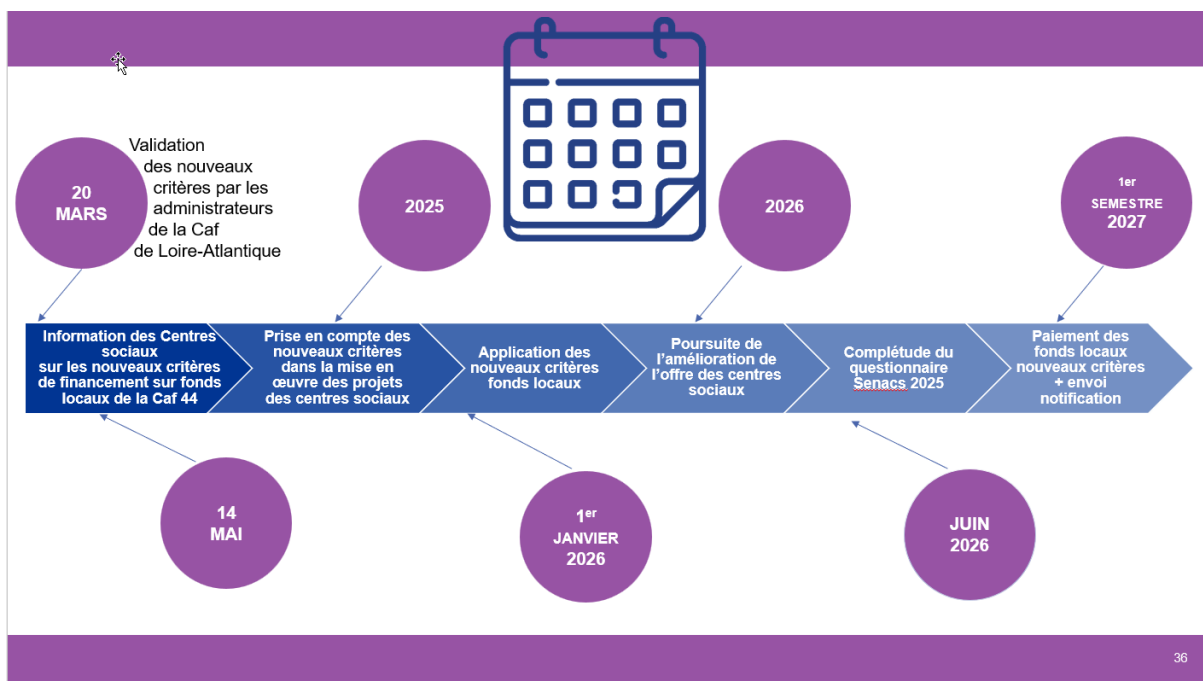
Comment publier sur l'agenda ?



L'agenda a pour but de valoriser les événements liés à la parentalité organisés dans toute la Loire-Atlantique. Il peut s'agir d'événements destinés aux parents, aux futurs parents, aux enfants, adolescents et jeunes adultes.

Pour savoir comment publier sur infolocale, consultez le guide "**Comment publier sur l'agenda**".

NB : Conformément à la **Charte de publication**, les événements à finalité sportive, culturelle, occupationnelle et de loisirs ne seront pas relayés dans l'agenda.



Le versement ne pourra se faire qu'au cours du 1^{er} semestre 2027 **si et seulement si** la structure a déclaré son réel 2026 sur le portail partenaires **et** transmis **son rapport d'activité** à la Caf :

partenaires-afc@caf44.caf.fr